

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
REUNION DU 1^{er} MARS à 18h30
EN VISIOCONFERENCE

Présents : Mrs. Jean-Claude SAUTOUR, Eric LAVOREL, Jean-Michel BERTRAND, Jean-Pierre PATAUD, Pascal CLUZEAU, Philippe BARRY, Marc LIEBSCHUTZ, Philippe JANICOT, Francis PONTEGNIE (x2), Joël GARESTIER, Christian VIGNERIE

Mme Laëtizia CALANDREAU

Pouvoirs : M. Jean-Luc CELERIER à M. Eric LAVOREL

Excusés : Mrs Yves LEGOUFFE, Olivier CHATENET, Michel TROUILLARD, Richard SIMONNEAU, Claude CASSAT, Jean-Pierre GRANET, Mme Annie DARDILHAC

Secrétaire de séance : M. Pascal CLUZEAU

Assistait à la réunion : M. BRIZARD, Mme FAURE

COMpte Rendu

M. BARRY remercie tous les délégués présents à cette réunion du comité syndical en visio-conférence.

M. BARRY énumère les personnes excusées et celles qui ont transmis un pouvoir, et procède à l'appel. Il soumet au vote le compte-rendu de la précédente réunion, il est adopté à l'unanimité.

Modification des délégués représentant la communauté de commune du Val de Vienne

Suite à la démission de M. Yves JASMAIN de son poste de conseiller municipal et à la transmission de la CDC Val de Vienne de la délibération nommant M. Marc LIEBSCHUTZ, délégué au SABV, il est proposé de donner un avis favorable quant à la désignation de ce dernier comme délégué. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie M. JASMIN de son implication au syndicat sur différents dossiers, comme sur le projet de réserve naturelle régionale.

Admission en non-valeur

Il est présenté au comité syndical une proposition d'admission en non-valeur d'un montant de 4 676,83 €, correspondant à un reste à charge sur des travaux agricoles. Ce montant serait inscrit au compte 6541 « créances admises en non-valeur » sur le budget 2022.

Aucune opposition, la décision est adoptée à l'unanimité.

Mise à jour RIFSEEP

Après présentation du nouvel arrêté de rattachement des corps de techniciens et ingénieurs territoriaux, il est proposé d'adopter les nouveaux montants qui s'y rattachent. La délibération 33/2020 du 15/12/2020 sera complétée avec les nouveaux plafonds pour ces 2 corps.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Convention avec le CDG87 – dispositif signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Le CDG87 propose aux collectivités de mettre en place ce dispositif pour les collectivités qui souhaiteront adhérer. Le coût de l'adhésion est de 3 €/agent/an.

L'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

Etudes complémentaires Contrats Territoriaux des Milieux Aquatiques : demande subvention

Dans le cadre de la reprogrammation des contrats, il est proposé de mener 3 études complémentaires ouvertes à des stages de 3 à 5 mois : inventaire et diagnostics des puits sur les BV de l'étude HMUC, inventaire et diagnostic des haies et diagnostic des ruisseaux de la masse d'eau du Palais. Ces études d'un montant de 15 000 € (stagiaires + achat de matériel) seraient financées par l'agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 70 %.

Après en avoir débattu, le comité syndical autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Projet Canoë-kayak : ajustement du plan de financement – tranche n°2

M. BARRY rappelle que le comité syndical s'était prononcé favorablement à l'opération d'aménagements sur la Vienne en 2017 pour 2 tranches de travaux. La 1^{ère} tranche est en cours d'achèvement, il est nécessaire de finaliser et ajuster la demande d'aides européennes pour la 2^{ème} tranche selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	BASE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Aménagement de l'accueil au moulin de la Mie	55 280,75 €	DETR	23 242,40 €	16,7%	9 204,91 €
		Département de la Haute Vienne	23 300,00 €	16,7%	9 227,72 €
Part du projet global à 126.250 € HT	39,60%	LEADER	55 280,75 €	46,7%	25 791,97 €
		Autofinancement SABV			11 056,15 €
TOTAL	55 280,75 €	TOTAL			55 280,75 €

Aucune opposition, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires 2022

Il est présenté les orientations budgétaires pour l'année 2022. Il se pose la question du dimensionnement du programme d'investissement en lien avec la gestion de la ressource en tenant compte des ressources du syndicat. Il est émis qu'un ajustement des cotisations pour répondre majoritairement aux enjeux prioritaires en s'appuyant sur des références locales de taxes GEMAPI serait à étudier.

Il est précisé que cette décision sera prise par le comité syndical (délégués des communautés de communes et des communes). Un délégué s'inquiète d'une augmentation des cotisations dans le cadre de budgets déjà contraints. Cette augmentation pourrait passer par l'instauration de la taxe GEMAPI dans les CdC pour ne pas augmenter le fonctionnement des budgets. Il est proposé que le syndicat informe par courrier les présidents des CdC de cette possibilité d'augmentation. Certaines communautés de communes ont déjà instauré la taxe, certaines vont l'instaurer en 2022, voire 2023. Il est rappelé que pour cette instauration, la CdC doit délibérer avant le 1^{er} octobre pour une mise en place en N+1 et qu'elle est calculée sur la taxe foncière bâti et non-bâti, la taxe d'habitation (des résidences secondaires à partir de 2023) et la CFE. Une CdC impute les cotisations sur les transferts de charge des communes, ce qui va engendrer des charges supplémentaires sur les communes. Il est demandé une présentation de cette augmentation dans les instances de la CdC.

Il est donc proposé de rédiger un courrier à tous les présidents de communautés de communes et communauté urbaine pour les informer.

Le comité syndical prend acte des orientations budgétaires 2022.

Questions diverses

- Perspectives de convention avec le SMBI
- Information affaire NDATA
- ½ journée de travail du 9 mars 2022 à Condat sur Vienne de 13h30 à 17h00
- Journée mondiale de l'Eau le 22 mars : lancement d'un concours photo
- Prochain comité syndical : vote du budget le **5 avril 2022**, en présentiel

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 19h45.